

MAIRIE
DE
SAINTE-RADÉGONDE-DES-NOYERS
85450

Le 12 juillet 2022

Téléphone 02 51 28 60 12

Télécopie 02 51 28 67 14



Madame, Monsieur,

Les inscriptions à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire se feront uniquement à la Mairie, au moins une semaine à l'avance.

Les inscriptions auront lieu du lundi 25 juillet au vendredi 26 août 2022.

Le récépissé du règlement signé accompagné de la fiche d'inscription est à déposer lors de l'inscription. Les documents sont signés des deux parents. Une copie de votre assurance responsabilité civile et une copie de votre livret de famille sont à fournir également.

Les tarifs de la restauration scolaire sont de :

- 3.05 € : le repas pour les quotients familiaux de 0 à 900
- 3.15 € : le repas pour les quotients familiaux de 901 et plus
- 5.25 € : le repas pour les adultes

Les tarifs de l'accueil périscolaire sont de :

- 0.90 € la demi-heure pour les quotients familiaux de 0 à 900
- 0.95 € la demi-heure pour les quotients familiaux de 901 et plus
- Toute demi-heure commencée est due.
- 0.50 € le dernier quart d'heure (18h30-18h45)

Quelques points importants du règlement :

- L'inscription à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire **se fait toujours au moins une semaine à l'avance.**
- Toute absence sera justifiée par un certificat médical à fournir dans les 72 heures afin d'être remboursé. Le délai passé, le repas ou l'accueil périscolaire ne seront pas déduits.
- Fournir l'attestation CAF du quotient familial du mois de Juin 2022, pour ceux possédant un quotient familial en dessous de 900.

Les services de la Mairie restent disponibles pour toutes informations complémentaires,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
René FROMENT

